



LE TEMPS DE L'ENGAGEMENT

[Montréal, le 7 juillet 2008] Après lecture minutieuse du rapport final de la Commission Bouchard et Taylor, Astrolabe souhaite partager avec les membres de la communauté musulmane et le public québécois en général son appréciation quant à ses principaux constats et recommandations. Globalement, notre association est satisfaite du diagnostic posé par la commission sur les réalités actuelles de notre société, ainsi que de la majorité des recommandations proposées pour faire évoluer ces réalités au bénéfice de la paix civile et le bien-être de tous les citoyens du Québec.

Comme on s'y attendait, les commissaires ont favorisé la voix de la sagesse en invitant les Québécois à dépasser l'émotion dans le traitement des rapports interethniques au sein de notre société. Le temps de la conciliation qu'ils appellent de leur vœu nous semble, en effet, un impératif moral auquel nous devrions toutes et tous adhérer. En tant que citoyens d'une société moderne, nous possédons certes, comme le rappelle d'ailleurs très bien le rapport, des droits inaliénables garantis par des chartes et des conventions au niveau national, fédéral et international. Lorsque certains droits des citoyens rentrent en conflit, notre société possède heureusement des institutions juridiques pour les arbitrer. Surplombant ces institutions, nous avons également la procédure démocratique elle-même pour gérer ces désaccords. Et pourtant, si la « crise » des accommodements raisonnables aurait servi à quoi que ce soit, c'est bien à attirer l'attention sur le fait que ces droits et ces institutions ne nous seraient que de peu d'utilité si les citoyens refusent de se départir un tant soit peu de leurs préjugés, s'ils tournent le dos à la voix de la raison, s'ils boudent le dialogue et la négociation.

À cet égard, Astrolabe rappelle que, dans la culture musulmane à laquelle appartiennent ses membres, le vivre-ensemble sociétal s'est de tout temps appréhendé d'abord comme un impératif moral, des obligations à respecter, avant d'être un ensemble de droits dont les citoyens jouissent. De même et quoiqu'elle mette plus explicitement l'accent sur les droits, la culture occidentale -- à laquelle nous appartenons tout autant -- renvoie, elle aussi, aux obligations citoyennes sans lesquelles la société ne peut fonctionner correctement. Fondamentalement, c'est cela ce que le rapport Bouchard et Taylor invite les Québécois de toutes confessions et origines à méditer. Et c'est principalement pour cela que nous saluons le travail fait par la Commission.

Un diagnostic que nous partageons

Étayé par des études et des statistiques fiables, le rapport démontre que la crise dite des accommodements raisonnables était en fait un problème de perceptions, alimenté notamment par la rumeur publique et une couverture médiatique problématique. De même, ce problème perceptuel n'aurait nullement pris l'ampleur que l'on connaît si notre société ne vivait un malaise identitaire profond. Astrolabe, qui avait dans son mémoire consacré un chapitre à cette question, considère les inquiétudes identitaires de nos compatriotes d'ascendance française légitimes compte tenu des aléas de l'histoire du peuple québécois. Mais, à l'instar des commissaires, notre association appelle à prendre en compte ces inquiétudes dans le cadre d'une démarche respectant les droits fondamentaux de tous les citoyens. La tradition démocratique et libérale de notre société ne saurait permettre qu'il en soit autrement. Les droits des minorités, notamment ethniques et religieuses, ne peuvent être sacrifiés pour apaiser ces inquiétudes et ce malaise identitaires.

Nous partageons également le diagnostic des commissaires quant à la nature des demandes d'accommodements pour motifs religieux. Celles-ci ne menacent en rien les acquis historiques de notre société, tels que l'égalité des sexes et la laïcité des institutions de l'État. Dans le cas des demandes provenant des membres de la communauté musulmane, ces requêtes vont au contraire très majoritairement dans le sens d'une plus grande interaction avec la société d'accueil. Elles reflètent, en fait, la volonté des musulmanes et des musulmans du Québec à s'intégrer pleinement dans leur société, et cela en dépit de l'islamophobie que le rapport Bouchard et Taylor a le mérite de dénoncer.

Sur un autre plan, nous remercions les commissaires pour avoir porté à l'attention des autorités politiques de notre pays et du public québécois en général la situation socio-économique difficile que vivent une partie importante des immigrants, notamment les musulmans et plus particulièrement les femmes musulmanes portant le foulard. Nous tenons également à les saluer d'autant plus qu'ils ont eu le courage d'identifier explicitement les principaux obstacles qui sont derrière les taux de chômage inacceptables qui frappent actuellement ces communautés, à savoir la discrimination systémique et les obstacles érigés par les intérêts corporatistes des ordres professionnels.

Des recommandations globalement positives

Déoulant des constats précédents, les recommandations du rapport Bouchard et Taylor nous semblent comme étant globalement très positives. En effet, notre association adhère à la philosophie de l'interculturalisme qui, tout en respectant la volonté de chaque citoyen quant à ses enracinements identitaires, invite l'ensemble des groupes ethnoculturels, majoritaire ou minoritaires, à construire ensemble une identité commune ouverte aux réalités plurielles de notre temps mais, en même temps, en continuité avec le projet collectif de la nation québécoise depuis sa fondation.

De même, nous nous réjouissons de la laïcité ouverte pour laquelle ont opté les deux commissaires. Celle-ci est la seule option qui permet, en effet, de concrétiser le principe de séparation entre les institutions de l'État et les autorités religieuses, dans le respect des libertés religieuses garanties par les chartes de notre pays. Contrairement à une laïcité radicale dont les effets néfastes s'observent aisément sous d'autres cieux, notamment en France, la laïcité ouverte représente, selon nous et comme le soutient le rapport Bouchard et Taylor, un allié inestimable de la lutte à la ghettoïsation et aux communautarismes de toutes sortes. C'est d'ailleurs pourquoi nous tenons à exprimer notre réserve, voire notre déception, par rapport à l'interdiction recommandée par les commissaires quant aux ports des signes religieux dans les fonctions incarnant l'autorité de l'État. Il nous semble qu'une telle mesure, si elle devait être retenue, serait en contradiction avec l'esprit de la laïcité ouverte que les commissaires recommandent. Nous craignons par ailleurs que cette mesure ne puisse ouvrir la voie à d'autres mesures ou dépassements qui risquent de vider la laïcité ouverte de sa substance.

Le temps de l'engagement

Enfin, Astrolabe tient à lancer un appel pressant à tous les membres de notre communauté, jeunes et moins jeunes, femmes et hommes. Si nous sommes d'accord avec les commissaires que le temps est à la conciliation, nous pensons qu'il est important pour nous tous de comprendre qu'il est tout au autant à l'engagement citoyen, notamment socioculturel et politique. En effet, les mois et les années à venir seront déterminants pour l'avenir du vivre-ensemble dans la société québécoise et, particulièrement, pour la place des musulmans dans le cadre de ce vivre-ensemble. Seuls notre engagement quotidien et l'investissement généreux de nos meilleures potentialités -- dans tous les domaines, de la politique municipale et provinciale, au dialogue interreligieux et interculturel, en passant par la participation dans les luttes socioéconomiques chères à nos concitoyens -- qui garantiront à nos enfants le respect de leurs besoins et de leurs droits culturels et socioéconomiques. À nous donc d'être à la hauteur de ces nombreux défis.